

## Réunion du Conseil Municipal Jeudi 25 février 2016

**PRÉSENTS** : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Anne-Marie MARY, M. Christian CLOUTOUR, Mme Marie-Pierre MICHAUD, M. Maurice BAUDRY, Mme Béatrice DUPUY, Mme Marie-Cécile CLISSON, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, M. Bruno GALVAN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Valérie BARANGER qui a donné pouvoir à M. BOZEC ; M. Christian BONNEAU qui a donné pouvoir à Mme LÉCULÉE.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : M. Marc DANO.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion du 21 janvier ; il est adopté.

### **Participations financières au fonctionnement de l'ADBVB**

Mme le Maire rappelle que la Commune est membre de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf depuis longtemps et chaque année, elle contribue aux charges de fonctionnement de l'association, ainsi qu'aux animations de la Commission Locale de l'Eau (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau).

Notre cotisation pour le fonctionnement de l'association s'élève cette année à 1.106 €, somme inférieure à l'an passé, puisque principalement basée sur le nombre d'habitants -qui a diminué-, et également compte tenu de ratios calculés en fonction des missions de l'association pour chaque commune concernée par le bassin versant.

La participation à la CLE s'élève à 971 € (comme l'année dernière).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser à l'ADBVB les contributions précitées.

### **Lotissement Les Tamarins : convention avec le SyDEV pour l'extension du réseau électrique**

M. DANO, Adjoint à la voirie, rappelle le projet de création du lotissement Les Tamarins (7 lots). Cet aménagement nécessite une extension du réseau électrique. Nous avons demandé une étude en novembre dernier.

Le SyDEV a établi un devis, qui s'élève à un peu plus de 20.000 € HT. Il participe à hauteur de 40 % pour ces travaux "réseaux électriques" ; il n'y a pas de participation pour l'éclairage public et les réseaux téléphoniques.

Une convention doit donc être conclue entre le SyDEV et la Commune.

M. BOZEC apporte les informations suivantes :

S'agissant d'extension de réseaux, la charge en revient aux demandeurs ; et le taux de subvention est moins élevé. Le taux de subvention est plus important sur des travaux de réseaux existants.

M. DANO précise le reste à charge de la Commune, 13.452 € dépense qui sera inscrite sur le budget annexe lotissements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les travaux d'extension de réseau électrique "lotissement Les Tamarins".

### **Lotissement du Both : bail emphytéotique avec Vendée Habitat**

Mme le Maire rappelle qu'il y a un an, le Conseil avait délibéré pour mettre à disposition de Vendée Habitat, par bail emphytéotique, le lot n° 2 du Both (314 m²), pour la construction d'un logement locatif social.

Or, il conviendrait de retirer la partie passage/parking et la bande de terrain qui va être vendue au propriétaire voisin (lot 3).

Le bail ne va donc être conclu que pour la partie constructible, à savoir 219 m².

Mme le Maire propose de rapporter la délibération du 2 mars 2015 et de l'autoriser à signer le bail emphytéotique à intervenir entre la Commune et Vendée Habitat, qui stipulera toutes les conditions de mise à disposition du terrain lot n° 2 du Both.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

### **Décision modificative budget lotissements**

M. SOULARD, Adjoint aux finances, expose que le contrôle de légalité a émis une observation sur le budget primitif 2016 lotissements, à savoir, l'inscription de 36.421,54 € en dépenses imprévues. Cette écriture n'a pas lieu d'exister, la section d'investissement ne comportant pas de dépenses réelles.

M. SOULARD propose d'annuler cette écriture du budget, en recettes et en dépenses.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette décision modificative.

### **SPIC Camping Municipal de la Court : avenant à la régie**

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'ajouter l'encaissement des produits suivants, dans la régie de recettes et d'avances "Camping Municipal de la Court" :

- location pour stationnement de camping-cars ;
- frais de modification de séjour, frais de garantie annulation, acompte sur réservation.

### **SPIC Camping Municipal de la Court : location salle "bien-être"**

M. SOULARD propose au Conseil de louer à une professionnelle la salle "bien-être", de 14m², pour l'exercice d'une activité bien-être / massage. La location débuterait le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 2 octobre (à la fermeture).

Il propose de fixer le loyer à la somme forfaitaire de 1.000 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions.

### **SPIC Camping Municipal de la Court : location salles / matériels restaurant**

M. SOULARD propose également au Conseil de mettre à disposition d'un professionnel de la restauration le bâtiment "salle de restauration / annexes / matériels" du restaurant le Bistrot de la Court, également pour la même période (1<sup>er</sup> avril-2 octobre) moyennant le versement d'un loyer forfaitaire de 9.600 € TTC.

Mme le Maire ajoute que l'ONF est d'accord sur ces deux mises à disposition de bâtiments.

Mme CLISSON demande s'il y a des personnes intéressées pour assurer cette prestation ; réponse : oui.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions.

### **SPIC Camping Municipal de la Court : tarifs 2016**

Mme le Maire rappelle que le Conseil a délibéré, en janvier dernier, pour maintenir les tarifs fixés en 2015.

Après réflexion, il semble plus cohérent d'inclure la taxe de séjour dans les tarifs déjà délibérés.

Par ailleurs, il est nécessaire de fixer les tarifs des frais liés aux locations d'emplacements et des prestations mises en place, à savoir les stationnements des camping-cars sur les emplacements non électrifiés.

M. DANO fait remarquer que pour la première période, (de l'ouverture au 1<sup>er</sup> juillet et du 3 septembre à la fermeture) un camping-cariste ne paiera que 5 €/jour (emplacement + services) alors qu'un visiteur paiera 6 €(3 €accès piscine + 3 €accès douches).

La discussion s'engage.

M. BAUDRY et M. CLOUTOUR confirment la remarque de M. DANO. M. CLOUTOUR ajoute que le montant pour un camping-cariste pourrait être de 7 €(et 10 €en saison).

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'emplacements non électrifiés, nous n'avons pas les mêmes services que le camping voisin, et 7 €c'est trop élevé...

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de tarifs 2016 du Camping Municipal de la Court tels que présentés.

### **Ecole privée : prise en charge de l'activité char à voile**

Mme le Maire expose qu'une activité char à voile sera pratiquée au cours du premier semestre 2016.

Le Directeur de l'école privée sollicite la Commune pour prendre en charge 13 élèves de CE2/CM1/CM2.

Mme le Maire précise que Barbâtre et L'Épine participent désormais au fonctionnement de l'école.

La Guérinière financerait donc l'activité de 13 élèves, dont 1 domicilié sur Beauvoir, puisque le nouveau protocole délibéré en janvier n'entrera en vigueur qu'à la rentrée prochaine (par voie d'avenant à la convention).

La dépense qui s'élève à 1.053 €correspond à 6 séances qui se dérouleront à Barbâtre.

Mme le Maire ajoute que c'est une activité qui est pratiquée par les élèves des 2 écoles depuis plusieurs années.

Mme DUPUY se dit choquée par le courrier du Directeur de l'école destiné aux élus (présentation, rédaction).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de prendre en charge la dépense relative à l'activité char à voile pour 13 élèves de l'école privée.

### **Compte rendu de la réunion de la Commission "Culture – Associations – Animations – Communication"**

Mme MARY, Adjointe à la Culture commente le compte rendu de la réunion du 2 février :

Dans un souci d'économie, les membres de la Commission ont décidé de ne pas planifier le concert du groupe "La Vaguabonde" et il n'y aura pas d'augmentation du prix des repas, payés aux groupes, par la Commune, les soirs de concerts.

Mme BURGAUD, lors de cette réunion, a évoqué le problème des stationnements de véhicules les jours de brocante à la Maison de l'Artisanat.

Le repas des Anciens (offert aux personnes âgées de plus de 75 ans) est programmé le mercredi 16 mars ; il sera animé par "Edith et Popaul" ; cette année, ce sera « menu viande ».

Le voyage du Maire aura lieu le jeudi 9 juin (et non le mardi 7). Le thème retenu est un spectacle cabaret music-hall « La Belle Entrée » à Saint-André-Goule-d'Oie.

Le prix était estimé à 69€/personne ; il a été négocié à la baisse.

Mme MARY rappelle que la participation demandée en 2015 s'élevait à 32 €/personne.

Il est proposé de la porter à la somme de 35 €/personne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Musée : l'élaboration d'un nouveau dépliant est à l'étude ; le texte a été rédigé par M. DUPUY.

La possibilité d'ouvrir pendant les vacances scolaires va être examinée.

Mme le Maire confirme qu'effectivement pendant ces périodes, les visiteurs (ou vacanciers) n'ont aucun lieu de visite... et nous pourrions ouvrir le Musée pour la Toussaint et en février.

Mme CLISSON demande si cela ne poserait pas de problème de personnel ? Mme le Maire répond que le service pourra être effectué par les agents actuellement en place.

Mme MARY indique par ailleurs que le stock de dépliants sera écoulé cette saison, et réédité, si besoin.

Une exposition des œuvres d'Antoine BUGEON est programmée pour cet été. Il réalise des affiches et dessins de bandes dessinées. L'exposition pourrait porter sur des planches de dessins de l'Ile du Pilier.

Mme le Maire précise que M. BUGEON a réalisé les affiches des Régates du Bois de la Chaise, et qu'il est de l'Ile...

Médiathèque – Espace Informatique : le pôle va rouvrir le samedi matin, à partir du 1<sup>er</sup> mars (de 9 h 30 à 13 h), le but étant de faire venir les jeunes...

M. BAUDRY dit qu'il faudra un bilan pour voir combien de jeunes auront fréquenté la médiathèque.

Divers commentaires interviennent.

L'information sera diffusée sur le site, dans le Guérin'Info, la presse...

Mme MARY cite les manifestations programmées jusqu'à fin juin, et notamment le concert de l'Orchestre de Vendée le 14 avril, l'animation « les Voyageurs du Soir » le 22 avril à la médiathèque, et l'exposition au Musée « des Ardennes à la Vendée » du 30 avril au 8 mai.

### **Compte rendu de la réunion de la Commission "vie sociale – vie scolaire"**

Mme POUPELARD, Adjointe à la Vie Sociale, déclare que cette réunion portait uniquement sur les jardins familiaux.

Le lieu d'implantation se situe au bout du lotissement des Francs ; la surface correspond à 1.000 m<sup>2</sup> environ.

Des travaux vont être réalisés :

- 1 puits (1 506 €) + achat d'une pompe (installée par les Services Techniques) ;
- La clôture et le portail (2 663 €) implantés par les Services Techniques ;
- 1 abri-jardin (10 m<sup>2</sup>) = 1 050 €, montage par les Services Techniques.

Aujourd'hui, 5 personnes sont inscrites.

Une publicité sera faite pour faire connaître davantage le projet (Guérin'Info, presse). Les personnes intéressées devront créer une association pour gérer les jardins familiaux ; nous les accompagnerons si besoin.

Mme le Maire confirme que c'est le CCAS qui portera le projet et prendra en charge les dépenses d'aménagement.

Divers commentaires interviennent :

M. Christian CLOUTOUR interroge sur l'inauguration ; Mme le Maire répond dès que tout sera prêt ; la clé de démarrage étant l'association.

Il suggère de demander à l'entreprise PÉAUD de passer le rotovator sur le terrain ; plusieurs élus sont d'accord avec lui.

Mme BURGAUD demande si les gens intéressés s'adressent en Mairie ; Mme POUPELARD répond positivement.

M. BOZEC questionne sur le nombre maximum de personnes.

Mme le Maire indique que rien n'est défini, ni la surface à attribuer à chaque jardinier, ni le nombre ; c'est l'échange avec les personnes intéressées qui déterminera les orientations pour les dimensions des parcelles.

Mme DUPUY pense que des parcelles identiques seront plus faciles à gérer.

### **Compte rendu de la réunion de la Commission du Personnel**

M. DANO commente les points évoqués au cours de la réunion du lundi 22 février :

Un point a été fait sur les entretiens professionnels annuels. Pour la première fois, cette année, les agents ont eu un entretien avec leur supérieur hiérarchique direct. Les échanges ont été fructueux. Il reste à effectuer les entretiens des agents des services techniques et des "chefs de services".

Le départ de deux agents a été examiné.

La DGS sera en retraite le 1<sup>er</sup> février 2017 ; elle cessera ses fonctions fin novembre, début décembre... Avec Mme le Maire, il souhaite, pour la remplacer, recruter un contractuel, principalement au regard de la réflexion engagée sur la réorganisation territoriale...

Un agent des services techniques a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles. Il faudra pourvoir à son remplacement (agent espaces verts).

M. DANO a fait part d'un problème d'astreintes (services techniques).

Lors de la tempête, l'agent d'astreinte habite sur le continent et le pont était fermé...

M. DANO suggère de loger, lorsqu'ils seront d'astreinte, les 2 agents habitant sur le continent - en cas de problèmes climatiques -.

Divers commentaires interviennent, notamment de la part de M. CLOUTOUR et Mme DUPUY.

Mme le Maire indique que dans un premier temps, les "moyens" seront à reconsidérer (lorsqu'il y a tempête).

Elle évoque le logement qui sera "destiné" au Plan Communal de Sauvegarde, et qui pourrait aussi être utilisé en semaine, en cas de fermeture du pont, pour les agents habitant sur le continent.

M. DANO termine son exposé en informant de l'arrêt de travail du garde-champêtre, et de l'impossibilité financière de recruter des surveillants de baignade.

### **Personnel Communal : création poste de rédacteur**

Ce point a également été examiné au cours de la réunion de la commission.

M. DANO expose qu'un agent "adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe" a réussi les épreuves du concours interne de rédacteur territorial (catégorie B).

Il sera inscrit prochainement sur la liste d'aptitude. Il y aura vacance d'emploi.

M. DANO propose au Conseil de créer un poste de rédacteur.

M. BAUDRY demande si cet agent occupera les mêmes fonctions.

M. DANO explique que la Mairie a anticipé : suite à l'audit, une réorganisation des services a été réalisée, des pôles responsables ont été mis en place, et cet agent est responsable du pôle "services administratifs" ; cependant le poste sera certainement revu ; donc cette création de poste se justifie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, de créer un poste de rédacteur, et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Informations diverses**

Mme le Maire fait savoir que l'Etat vient de faire parvenir des documents portant sur l'attribution de dotations pour accompagner des investissements locaux.

Elle se propose d'inscrire l'aménagement de la place des Lauriers (expropriation et travaux).

Cependant, il faut connaître le coût (en cours d'expertise), et rédiger un dossier.

Mme le Maire pense donc réunir le Conseil le 9 mars prochain, pour délibérer sur cette demande de subvention auprès de l'Etat.

- vendredi 26 février, à 19h30, à Noirmoutier (Espace Hubert Poignant) : réunion publique sur l'Insularité.